



MODALITES DE FONCTIONNEMENT DES LISTE D'ATTENTE

À SAINT-QUAY PORT D'ARMOR

- Les plaisanciers qui s'inscrivent en liste d'attente sont inscrits par ordre chronologique, en fonction de leur date d'inscription, et dans la catégorie qu'ils ont choisie, (exemple : 6 m à 6.99 m ou 11 m à 11.99 m) etc...
- Les plaisanciers qui s'inscrivent sur une liste d'attente le font dans une catégorie et une seule. Il n'est pas possible d'être inscrit simultanément dans deux catégories différentes.
- Un plaisancier qui est inscrit dans une catégorie et qui désire opter pour une autre catégorie en lieu et place de celle dans laquelle il était précédemment inscrit peut le faire, la date de prise en compte pour l'ordre d'attribution des places reste celle de sa première inscription.
- Il est demandé aux plaisanciers qui s'inscrivent sur une liste d'attente de nous communiquer tous les moyens pour les joindre rapidement au cas où une place vacante pourrait leur être proposée. En cas de non réponse positive dans un délai de 8 jours, la place est proposée au suivant sur la liste.
- L'inscription est valable jusqu'au 31 décembre de l'année en cours.
- Il appartient aux plaisanciers dont la demande n'aurait pas été satisfaite au cours de l'année de **renouveler leur inscription** par mail à l'adresse suivante : dominique@port-armor.com ou par courrier postal ou de façon spontanée auprès du secrétariat de la capitainerie du port d'Armor **entre le 1^{er} et le 31 décembre** de l'année en cours. A défaut, leur inscription disparaîtra des listes qui seront remises à jour au 1^{er} Janvier de l'année suivante.

Fait à Saint Quay Portrieux le 15 octobre 2008.

Le Directeur du Port d'Armor

Jean-Michel GAINÉ CMM